

# Rapport d'activités Unilend

(selon art 548-4 du CMF)

Année 2021

## **Présentation de la société Unitup SAS, marques commerciales PretUp et Unilend**

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 809593817 le 16/02/2015

Actionnaires : Partners Finances SAS (Capital social : 1 000 000€)

Capital social : 73 106.40€

Siège social : 16 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT

Bureaux : 62 avenue Foch 54000 NANCY

### **Gouvernance :**

Président : Benoit MICHAUX

Directeur Général : Fabien MICHEL

Commissaires aux comptes : Cabinet SECEF – 3 rue de Turique 54000 NANCY

Expert Comptable : Cabinet Fidurex – 19 rue de Meuse 54320 Maxéville

Responsabilité Civile et Professionnelle : Assureur AIG (Référence Police 2.401.534)

TVA intracommunautaire : FR15809593817

### **Contact**

Téléphone : 03.83.41.64.52

Mail : [contact@unilend.fr](mailto:contact@unilend.fr)

## **Présentation Générale Site [www.unilend.fr](http://www.unilend.fr) :**

Unitup, marques commerciales PretUp & Unilend est agréée auprès de l'Orias en tant qu'Intermédiaire en Financement Participatif (IFP) et Conseiller en Financement Participatif (CIP)[uniquement pour le site Unilend] sous la référence 15001415 et contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Partenaire Monétique de Unilend : SFPMEI, (SIREN 422721274), agréée en tant que Etablissement de Monnaie Electronique. La SFPMEI est un établissement de monnaie électronique (code établissement 14378) agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Unitup gère également le site internet [www.pretup.fr](http://www.pretup.fr)

## Chiffres clés de l'année 2021

Rappel : Ouverture de l'activité le 25 janvier 2013

Nombre de membres inscrits : **45 968 membres**

Nombre total de prêteurs actifs : **16 479 prêteurs**

Nombre moyen de prêteurs sur les projets (prêt avec intérêts) : **800**

Taux de sélection des projets en nombre : **3,83%**

Nombre de projets reçus en 2021 : **939**

Montant total des projets reçus en 2021 : **81 820564€**

Nombre de projets retenus en 2021 : **36**

Montant total des projets retenus en 2021 : **2 228 500€**

Montant financé en 2021 (prêt avec intérêts) : **2 228 500€**

Nombre de projets financés en 2021 (prêt avec intérêts) : **36 (519 depuis le lancement)**

Montant moyen des projets : **61 902€**

Capital remboursé sur 2020 : **351 929€**

Intérêts versés sur 2020 : **72 568€**

## Indicateurs légaux

	31 DÉC. 2018	31 MARS 2019	30 JUIN 2019	30 SEPT. 2019	31 DÉC. 2019	31 MARS 2020	30 JUIN 2020	30 SEPT. 2020	31 DÉC. 2020	31 MARS 2021	30 JUIN 2021	30 SEPT. 2021
Taux d'incident en nombre (contrats de prêt - IFP) <sup>10</sup>	6,89 %	8,38 %	8,84 %	7,74 %	7,91 %	6,56 %	6,87 %	6,45 %	6,45 %	4,23 %	2,47 %	2,56 %
Taux d'incident en montant (contrats de prêt - IFP) <sup>10</sup>	7,81 %	10,06 %	2,01 %	1,92 %	2,65 %	2,18 %	2,32 %	1,99 %	2,62 %	2,29 %	1,67 %	2,15 %
Taux d'impayés en fin de mois (contrats de prêt - IFP) <sup>11</sup>	9,56 %	9,55 %	11,08 %	9,43 %	9,46 %	8,69 %	6,98 %	6,39 %	7,02 %	4,97 %	3,36 %	3,10 %
Taux d'incident en nombre (minibons - CIP) <sup>10</sup>	1,53 %	5,08 %	8,77 %	10,00 %	10,41 %	7,14 %	7,14 %	5,12 %	9,75 %	2,27 %	0,00 %	0,00 %
Taux d'incident en montant (minibons - CIP) <sup>10</sup>	3,43 %	5,02 %	1,43 %	2,43 %	3,64 %	1,75 %	1,75 %	0,86 %	0,85 %	0,57 %	0,00 %	0,00 %
Taux d'impayés en fin de mois (minibons - CIP) <sup>11</sup>	3,06 %	4,89 %	9,19 %	10,17 %	10,95 %	9,03 %	7,03 %	6,67 %	9,15 %	4,74 %	2,10 %	1,37 %

10. Le premier tiret du b du 3° de l'article R.548-5 du code monétaire et financier définit deux taux relatifs aux crédits ou prêts sans intérêt présentant une échéance impayée depuis plus de deux mois, en nombre et en montant. Le premier rapporte le nombre de projets ayant des échéances impayées depuis plus de 2 mois au nombre total de projets ayant un capital restant dû. Le second rapporte la somme du capital restant dû des crédits ou prêts sans intérêts à la somme du capital restant dû de l'ensemble des crédits ou prêts sans intérêts correspondant. Ces formules sont détaillées par la position 2017-P-02 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

11. Le deuxième tiret du b du 3° de l'article R. 548-5 du code monétaire et financier définit un taux relatif aux crédits ou prêts sans intérêt pour lesquels les échéances restent impayées chaque mois. Le taux est calculé en établissant la moyenne trimestrielle de chaque calcul mensuel qui rapporte le nombre des projets présentant des échéances qui restent impayées chaque mois sur le nombre total de projets pour lesquels un capital reste dû chaque mois. Cette formule est détaillée par la position 2017-P-02 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

## Gouvernance



**Benoît MICHAUX**  
Président Unitup



**Fabien MICHEL**  
Directeur Général Unitup